

COLLÈGE

Rentrée : Mardi 1^{er} septembre 2026 à 8h pour tous les élèves

Les élèves trouveront à l'entrée de leur division leur affectation de classe et d'étude.
Les familles peuvent accompagner leur enfant le jour de la rentrée.

ACCÈS À SAINTE-MARIE LYON, SITE DE LA VERPILLIÈRE

Nous prions instamment les familles de déposer leur enfant sur le parking municipal face à la gare. Pour des raisons de sécurité, l'établissement est fermé par un portail. L'accès est surveillé et l'ouverture du portail se fait aux horaires suivants :

- Le matin à partir de 7h45 ;
- Sur le temps de midi, pour la sortie et le retour des externes ;
- Le soir à la fin des cours.

CARS DE RAMASSAGE

Nous insistons auprès des parents pour qu'ils rappellent à leurs enfants les précautions à prendre à la descente des cars. Il va de soi que le comportement des élèves dans les transports scolaires doit être correct (respect des personnes et du matériel). Il est de la responsabilité des parents que les enfants soient attachés dans les cars. Le règlement du collège s'applique en cas de manquement.

S.N.C.F.

Il convient de rappeler les conditions élémentaires de sécurité : ne pas traverser le passage à niveau lorsque les barrières sont fermées, ne pas s'approcher ni descendre du train tant que celui-ci n'est pas totalement immobilisé. Les élèves doivent utiliser impérativement la passerelle mise à leur disposition. La S.N.C.F. et Sainte-Marie Lyon dégagent toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles élémentaires de sécurité.

TENUE VESTIMENTAIRE

Nous demandons aux familles de veiller à ce que les enfants aient *une tenue simple et adaptée au travail*. **Les pantalons déchirés, les vêtements transparents ou trop courts, les joggings (hors cours d'EPS) ne sont pas autorisés.** De même, tout maquillage excessif, teinture des cheveux, piercings sont proscrits dans l'établissement.

FOURNITURES SCOLAIRES

Le collège ne procure pas les fournitures scolaires. Cependant l'APE propose un pack de rentrée contenant les fournitures scolaires de base. Nous signalons aux familles que les élèves disposent souvent d'un matériel inutile. Ils doivent s'en tenir au strict minimum demandé par les professeurs.

LIVRES

Les livres du collège sont fournis par l'école ainsi que l'agenda et le carnet de liaison.

DEMI-PENSION

Les élèves peuvent prendre leur repas au collège dès le mardi 1^{er} septembre. Les externes doivent obligatoirement rentrer pour l'étude de 13h35. Les élèves qui désirent prendre occasionnellement leur repas de midi au collège doivent prévenir les éducateurs et les familles doivent créditer le porte-monnaie électronique de l'élève.

Les changements de situation pour le trimestre suivant doivent être saisis sur Ecole Directe en début de période, les dates vous seront précisées par mail sur votre espace famille.

Les externes ne sont pas autorisés à déjeuner sur le site. Ils devront présenter leur carnet de liaison pour quitter l'établissement.

ABSENCE

Elle doit être signalée le jour même avant 9h par les parents en téléphonant au standard au 04.74.94.01.32 ou par mail à verpsecretariat@sainte-marie-lyon.fr. À leur retour, dès leur arrivée en étude, les élèves doivent présenter aux éducateurs leur carnet de liaison, renseigné et signé dans la partie « absences ».

ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Une demande écrite explicitant le motif doit être *préalablement* adressée au préfet des études. Dans la mesure du possible, les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire.

ARGENT

Il est recommandé aux élèves de ne pas apporter d'argent au collège, ni d'objets de valeur. Sainte-Marie Lyon dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

INFIRMERIE

Les déplacements à l'infirmerie sont limités aux cas sérieux, avec l'accord des éducateurs afin de ne pas gêner le travail de l'infirmière. Un élève malade ne peut appeler ses parents et quitter le collège de son propre chef, cela relève de la responsabilité de l'infirmière.

RETENUES

Elles se dérouleront le mercredi après-midi de 13h15 à 15h15, avec obligation de prendre son repas (pique-nique autorisé) à l'intérieur de la cantine. Dans certaines circonstances, elles peuvent également se tenir sur les temps de vacances ou un samedi matin.

DISCIPLINE

L'usage du tabac est interdit, tout comme l'utilisation des portables, baladeurs, revues diverses extrascolaires et objets dangereux (Cutter, couteaux...). Ces objets seront confisqués au moins une semaine et rendus aux parents, en présence de l'élève, par le préfet des études.

ÉTUDE

Dès leur arrivée au collège, les élèves doivent se rendre directement en étude (les salles sont surveillées dès 7h45). La présence des élèves en étude est obligatoire au plus tard à 8h le matin.

Une étude (non obligatoire) est proposée le soir de 17h15 à 18h00 aux familles qui le souhaitent.

Les préfets reçoivent sur rendez-vous, à prendre par téléphone auprès du standard.

Alexandre DHENNIN
Préfet du collège
Préfet des quatrièmes/troisièmes

Benoît SIINIG
Préfet des sixièmes/cinquièmes
et besoins éducatifs particuliers

Jean-Baptiste FRONDAS
Directeur du site

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Matin		Après-midi	
7h45 – 8h05	Étude	13h35 – 14h05	Étude*
8h05 – 8h55	Cours	14h05 – 15h55	Cours
8h55 – 9h45	Cours	14h55 – 15h15	Récréation
9h45 – 10h05	Récréation	15h15 – 16h05	Cours
10h05 – 10h55	Cours	16h05 – 16h55	Cours
10h55 – 11h45	Cours		

* Certains cours peuvent se dérouler de 13h15 à 14h05

Mercredi matin : Étude puis cours à partir de 8h05 jusqu'à 12h35